



EXTRAITS DU RAPPORT

CONCOURS OG U – SESSION 2022

Placées sous la présidence du général de division (2S) Eric-Pierre MOLOWA les épreuves des concours cités en objet se sont déroulées conformément aux textes de référence.

25 places étaient offertes au concours OG UNIV et 1 place au concours OG CAT. A.

Les épreuves écrites d'admissibilité, organisées par le bureau du recrutement, des concours et des examens (BRCE) ont eu lieu les 07 et 08 mars 2022 dans un centre unique à Villejuif (94800) et trois centres ultramarins (Martinique, Mayotte et La Réunion).

Les épreuves orales et sportives se sont tenues à Melun (77000) du 31 mai au 17 juin 2022.

Le présent rapport traite de l'organisation et du déroulement des épreuves, des appréciations portées par les membres des jurys sur les épreuves et sur la valeur globale des candidats, décrit l'action des jurys et présente quelques observations et propositions.

I - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

510 candidats (586 en 2021) ont déposé un dossier de candidature cette année (507 universitaires et 3 fonctionnaires de catégorie A). 388 universitaires (440 en 2021) et 2 fonctionnaires de catégorie A (4 en 2021) se sont présentés et ont participé aux épreuves écrites. Au final, 80 universitaires et 1 fonctionnaire de catégorie A ont été déclarés admissibles.

25 candidats universitaires ont été admis sur liste principale et 22 candidats ont été inscrits sur la liste complémentaire.

II - APPRÉCIATIONS D'ENSEMBLE SUR LES ÉPREUVES

21 - Épreuves écrites d'admissibilité

211 - Épreuve de culture générale

L'épreuve consiste en la rédaction, avec ou sans documentation, d'un devoir sur une question d'intérêt général ou d'actualité.

Le sujet était :

« Les frontières : zones périphériques ou position stratégique de l'espace monde ? »

La moyenne générale est de 11,97/20 (10,11 en 2021). 10 candidats ont obtenu une note éliminatoire (16 en 2021).

.../...

Remarques sur la forme :

Les candidats maîtrisent en grande majorité la méthode et la structure attendue pour une composition de culture générale. La forme est dans l'ensemble respectée, on remarque cependant des plans type répétitifs et similaires pour de nombreux candidats. La rédaction d'une idée maîtresse claire est rare. Le mode interrogatif est fréquent pour annoncer que le développement répondra à la question et il faut souvent attendre la conclusion pour voir émerger la réponse demandée. L'habitude universitaire de ne pas prendre position et d'être dans le débat continu peut être une explication. Les conclusions ne proposent pas ou peu d'ouverture ou alors mettent en lumière une partie non traitée dans le corps du devoir.

Le style et la présentation sont en général agréables, malgré une rigueur relative en termes d'orthographe, de ponctuation et de majuscule.

Une dizaine de copies sur 78 était très difficile à déchiffrer, certains mots illisibles. Il serait opportun que le soin apporté à la rédaction, à la présentation de la copie soient clairement valorisés dans le barème de l'épreuve.

L'orthographe et la syntaxe constituent des fragilités. Un candidat officier doit savoir écrire et maîtriser sa langue car à aucun moment dans son cursus de formation ni dans sa carrière professionnelle il n'aura d'occasions de suivre des cours ou modules de perfectionnement en la matière. Chez plusieurs candidats, ces fragilités sont très préjudiciables à la compréhension de leur production.

Certains candidats utilisent des astérisques ou des symboles typographiques pour indiquer des sauts de parties. Ces symboles sont susceptibles de constituer des signes potentiellement distinctifs. Aucune pénalité n'a été appliquée cette année.

Remarques sur le fond :

La grande majorité des copies corrigées correspond aux critères et au niveau de réflexion attendus de la part de candidats diplômés de l'enseignement supérieur. Quelques bonnes copies présentent de très nombreux exemples ou des cas historiques pertinents. Peu de compositions s'avèrent hors sujet. Le sujet est globalement bien compris et traité de façon plutôt satisfaisante.

Même sur un sujet comme celui de cette année, qui se distingue pourtant des sujets habituels, la pensée se révèle globalement assez consensuelle et le correcteur est souvent confronté aux mêmes réflexions, exemples, citations, pour ne pas dire « truismes ». De nombreux candidats se contentent de considérations généralistes sans rechercher à affiner leurs exemples et se raccrochent à l'actualité (ex : accroche sur le conflit en Ukraine) sans plus de profondeur de vue. Cela dénote un certain « formatage » et donne lieu à la récitation de connaissances académiques sans réel engagement personnel. Certains candidats sont allés jusqu'à « tordre le sujet » pour leur permettre de pouvoir réciter leurs fiches (donnant ainsi lieu à des hors sujets sur, par exemple, la construction européenne, sur les libertés, les conséquences de la Seconde Guerre Mondiale, ...). Toutefois, on relève que l'ancrage historique, les idées philosophiques grecques et des lumières sont présents. L'angle de la stratégie militaire n'est en revanche pas prisée.

Enfin, les candidats proposant une réponse tranchée, engagée, ne forment pas la majorité. Quelques candidats ont cependant fait preuve d'une réflexion originale, d'une approche globale de la question, sans dogmatisme, associée à une grille de lecture et d'analyse en cohérence avec l'orientation professionnelle choisie (concours de l'école des officiers de gendarmerie).

212 - Épreuve de synthèse de dossier

L'épreuve consiste en la rédaction d'une synthèse qui n'excède pas 600 mots (tolérance + 10 %). Elle doit être objective, dénuée de toute appréciation personnelle, construite selon un plan classique (introduction, développement, conclusion). Le dossier se composait de 10 documents représentant 34 pages.

Le sujet était :

« Arrêter les GAFAM ? »

La moyenne générale est de 11,27/20 (10,13 en 2021). 25 candidats ont obtenu une note éliminatoire (48 en 2021). Chaque candidat avait reçu les règles de comptage des mots avec sa convocation et disposait d'un exemplaire sur sa table lors de l'épreuve.

Remarques sur la forme :

Sur la structure de la synthèse, si l'introduction a généralement été correcte avec des éléments de contexte et des citations, la définition des termes du sujet est souvent absente, la problématique n'est pas assez construite (avec une simple reprise du sujet dans de nombreuses copies), les annonces de plan sont réduites à leur minimum, le développement a souvent pêché (phrases introductives et de transition, parties avec idées directrices bien distinctes). La conclusion a été souvent bâclée, par manque de temps certainement.

Des difficultés apparaissent pour la majeure partie des candidats pour délimiter et poser la bonne idée maîtresse, celle qui colle au sujet. Si la définition des termes du sujet n'a pas été souvent bien complète (définir « arrêter »), les idées ont en général été trouvées, même si ce fut souvent de façon partielle ou dispersée. La structuration des idées n'est pas apparue trop compliquée à nombre de candidats et s'est souvent concrétisée par une partie « constat/point de situation » puis une partie « réactions/solutions ». Le défaut a été souvent de ne pas vraiment répondre à la « question posée », c'est-à-dire de rester plutôt sur un constat que sur une perspective.

Dans le développement, les chapeaux introductifs et les phrases de transition sont souvent absents ou à peine ébauchés. L'ouverture est souvent écartée dans la conclusion. Parfois la conclusion est totalement absente et rares sont celles correspondant parfaitement à ce qui est attendu. La réponse à la question posée et l'ouverture manquent parfois, ce qui pénalise le candidat. Un soin particulier doit être porté sur la désignation des titres, fonctions, des personnes et sur les références.

Sur l'orthographe, la grammaire, le vocabulaire et la syntaxe : beaucoup de copies ne sont pas au niveau que le correcteur est en droit d'attendre d'un candidat « *Master II* ». Le niveau de maîtrise de la langue française est moyen. 45 copies ont été pénalisées pour l'orthographe (soit 59,2%). Une des copies comportait plus de 100 fautes. La ponctuation fait aussi partie des choses tombée en désuétude. Le style est lourd et répétitif, avec peu d'originalité ou d'aisance rédactionnelle. Quelques copies sont très mal écrites (présentation, forme, composition).

Certains candidats apposent leur comptage de mots mais cela correspond rarement. Quelques copies dépassent largement le nombre de mots, tirant irrémédiablement la note vers le bas. Certains sont bien en dessous, produisant un devoir qui aurait pu alors être meilleur.

La forme, malgré tout assez typée gendarmerie et certainement loin des enseignements et devoirs universitaires d'aujourd'hui, semble pénaliser les candidats, notamment parce qu'elle représente tout de même une partie importante de la note.

Remarques sur le fond :

Les connaissances strictes sur la matière sont souvent présentes mais peu de candidats ont développé une réelle capacité de synthèse des différents éléments dans un plan/argumentaire permettant de répondre à l'attente du correcteur par rapport du nombre de mots. La culture juridique de certains se devine occasionnellement, *via* l'architecture du devoir et les connaissances générales.

La réponse est souvent incomplète, manquant de précisions pourtant nécessaires. Un grand nombre de candidats passe à côté d'une partie du sujet en n'abordant pas la définition de ses termes. Parmi les oublis, on peut retenir : l'explication de l'acronyme GAFAM, des données importantes comme la souveraineté et/ou la défense, l'angle de vision unique sur l'Europe, ce qui « zappe » l'aspect mondial des GAFAM ou encore celui relatif à l'hégémonie de ces sociétés qui n'est pas énoncé. Certains devoirs pèchent par l'absence d'arguments étayés et chiffrés.

L'analyse logique fait parfois défaut dans les compositions, se cantonnant à la seule reprise d'éléments parcellaires ou de citations *in-extenso* sans réelle contextualisation. Les tentatives de démonstration tombent souvent dans l'énumération. Assez souvent, les candidats se positionnent personnellement et apportent leur avis sans rester dans l'exercice proprement-dit qui est d'extraire et d'apporter au lecteur les éléments synthétiques exposés dans l'ensemble des documents du dossier proposé. Peu de candidats ont réussi à illustrer leurs arguments par des exemples repris dans le dossier.

Quelques – trop rares – bonnes copies (fond + forme) mais globalement la production est assez moyenne. Certaines sont particulièrement médiocres ou passent à côté du sujet. La majorité choisit de traiter le sujet en deux parties, ce qui permet de se raccrocher à un plan type, sans fantaisie, recherchant l'efficacité. Quelques candidats ont fait le choix du plan en trois parties et certains s'en sont bien sortis. Malgré la documentation plutôt variée et comportant une quantité non négligeable d'éléments iconographiques ou statistiques, certains candidats ont eu du mal à cerner l'essentiel. D'aucuns se sont perdus dans cette masse, parfois loin de l'idée du devoir conçu par son rédacteur.

Au final, peu de copies ne correspondent pas aux attentes minimales de l'épreuve (introduction, plan apparent en deux parties, présence de conclusion), ce qui démontre un certain degré de préparation des candidats pour cette épreuve.

213 – Épreuve à option

Les candidats ont le choix entre cinq options : droit pénal, droit public, finances publiques, sciences économiques et de gestion et histoire-géographie.

Droit pénal : 165 candidats (177 en 2021).

Le sujet était :

« La peine complémentaire de confiscation » .

La moyenne est de 9,03/20 (7,06 en 2021). 12 candidats (18 en 2021) ont obtenu une note éliminatoire.

Remarques sur la forme :

Cette option a été naturellement choisie par une grande majorité de candidats juristes de formation.

Il en découle que le plus grand nombre des devoirs sont, en la forme, « *globalement* » bien structurés : introduction, idée maîtresse et plan, développement en parties et sous-parties, pas de conclusion. Le nombre de copies ne respectant pas ou très peu les règles de la dissertation juridique est faible (inférieur à 5%). La plupart des introductions sont bien construites et amènent pour certaines vers une problématique qui confronte avec logique les enjeux du sujet. Les phrases d'accroche sont en revanche peu recherchées, quelques copies en sont mêmes dépourvues. S'il est possible de déplorer des problématiques peu ciselées, l'extrême majorité des copies a réussi à interroger le sujet et à trouver un moyen de le traiter. Un certain nombre d'entre eux comptent une conclusion, souvent brève. Cette dernière n'était pas attendue et n'a donc fait l'objet d'aucune attention particulière.

Les devoirs truffés de fautes d'orthographe sont peu nombreux, bien moins que l'année dernière, toutefois le constat général est que bon nombre de copies sont peu lisibles et comprennent des fautes d'orthographe et de syntaxe qui ne devraient pas apparaître sur un concours de ce niveau.

Remarques sur le fond :

Le sujet est apparu assez technique car maîtrisé en profondeur par assez peu de candidats.

Les jurisprudences citées demeurent assez nombreuses mais souvent peu récentes et parfois non pertinentes. De même, les références législatives sont peu variées (loi Warsmann du 17 mai 2011 et loi du 22 décembre 2021 presque jamais citées) et les conventions internationales (ONU : Vienne, Palerme, Mérida / Conseil de l'Europe : Strasbourg...) ont été oubliées. Le plan choisi a souvent été assez classique (biens visés, infractions visée.. etc) mais le contenu de certaines parties a régulièrement été pauvre voire très pauvre.

Par manque de connaissances sans doute, un certain nombre de candidats a réalisé une ou plusieurs parties hors sujet. Pour autant, aucun devoir n'a effectué un hors sujet total. Un candidat a rendu une copie blanche (0/20). Dans de nombreux cas, néanmoins, l'absence de références spécifiques à cette thématique ont rendu les copies moyennes, dans l'incapacité de se distinguer pleinement et favorablement.

Exception faite des copies relevant davantage de la catégorie des « dissertations de culture juridique » que de celle du droit pénal, le niveau est relativement homogène.

Lesdites premières copies, si elles respectent la forme de la dissertation, ne comprennent pas le fond exigée de l'épreuve, à savoir l'argumentation juridique en réponse à une problématique et comportent des banalités sur le sujet, ressemblant davantage à une récitation de cours voire à un devoir de philosophie du droit.

La majorité des candidats se sont engagés dans un décryptage de l'article 131-21 CP (colonne vertébrale du sujet) mais, en termes de méthode, une analyse dichotomique (liens avec l'infraction /liens avec le condamné) aurait souvent rendu l'exposé réalisé plus précis et/ou plus clair.

Les principes de «fonctions de la peine», de «légalité» et de «proportionnalité» se retrouvent dans une majorité de copies. Les références à la «motivation de la décision» par le juge, la «confiscation de valeur» (novation 2021), la «libre disposition» sont des notions nettement moins rencontrées et définies. Il en est hélas souvent de même pour ce qui ce qui touche aux «modalités d'exécution de la peine», la récidive, la pluralité d'auteurs, la complicité, la restitution. De grosses erreurs juridiques sont apparues dans de nombreuses copies avec des confusions sur des notions pourtant basiques («obligatoire», «de plein droit»... etc), démontrant de graves lacunes dans cette matière

Droit public : 93 candidats (110 en 2021).

Le sujet était :

« Les libertés fondamentales à l'ère du numérique. »

La moyenne générale est de 8,63/20 (9,17/20 en 2021).

Remarques sur la forme :

A quelques exceptions près, les règles de forme attendues de la dissertation sont respectées.

La majorité des candidats maîtrisent la construction d'une introduction (ouverture, définition des termes, problématique et annonce du plan) comme celle d'un plan classique pour une dissertation juridique en deux parties plus ou moins égales et deux sous-parties incluant les chapeaux et les transitions. Néanmoins, la majorité des introductions manque de qualité avec des accroches non pertinentes, des termes non suffisamment définis ou encore des enjeux non clairement posés.

La problématisation est généralement pauvre et ne reflète pas toujours la tension induite par le sujet. Par ailleurs, la lecture de l'introduction, alliée à celle du plan proposé, ne permet pas toujours de trouver et de comprendre le fil conducteur du candidat.

Une partie non négligeable des candidats confond introduction et première partie, définissant les libertés fondamentales en I - A, puis, pour certains, problématisant en I - B. Dans ce cas, le devoir ne comporte qu'une partie proprement dite et est noté comme tel. Enfin, certains d'entre eux ont conclu leur réflexion - ce qui est facultatif pour une copie de droit - sans que l'ajout ne soit vraiment pertinent.

.../...

Seul un candidat n'a pas du tout respecté la forme attendue, marquant une certaine désinvolture à l'égard de l'épreuve.

S'agissant de l'enchaînement des idées, le plan apparent (parties et sous-parties) ainsi que les chapeaux et transitions sont effectivement employés dans la quasi-totalité des copies permettant l'appréhension du raisonnement développé. Les paragraphes marquant les changements d'idées sont correctement apparents dans la majorité des copies ; seul un candidat n'a pas trouvé utile d'employer les alinéas.

En outre, le soin apporté à l'écriture et à la propreté de leur copie par les candidats est assez inégal. L'écriture illisible de quelques-uns d'entre eux a rendu fastidieux le travail de correction et la bonne appréciation et compréhension de leur pensée, surtout quand celle-ci apparaît en plus confuse.

Enfin, en dépit du niveau académique supposément détenu par les candidats, leur niveau de maîtrise de l'orthographe d'usage et grammatical, de la syntaxe ainsi que celui de la conjugaison est bien en dessous de ce qui est attendu pour devenir officier de gendarmerie, compte tenu de l'importance de l'écrit dans les fonctions afférentes. En effet, quasiment aucune copie n'est exempte de fautes. Les plus régulièrement relevées sont: des noms propres ou communs mal orthographiés (par exemple : tranquillité avec un seul «L» ; satire au lieu de satire; Hobbs au lieu de Hobbes), l'absence d'accents, des fautes d'accord en genre et en nombre ainsi que des fautes de conjugaison (participe passé notamment), ou encore des termes mal employés. Certaines copies rassemblaient plus de 20 fautes. Par ailleurs, la ponctuation n'est pas toujours correctement employée quand elle est effectivement utilisée. L'absence de relecture par les candidats ne peut à elle seule expliquer ce constat.

Remarques sur le fond :

Alors, même qu'ils ont choisi cette épreuve à option en raison – certainement – de leur formation juridique universitaire, les connaissances strictes comme les références juridiques et jurisprudentielles sont très inégalement acquises et restituées pour pouvoir répondre au sujet posé de manière précise, concise et la plus exhaustive possible dans le temps imparti. De plus, des candidats ne paraissent pas bien maîtriser voire ne disposaient pas de certaines connaissances juridiques fondamentales et encore moins de celles relatives au sujet (corpus juridique, jurisprudence pertinente et récente, menaces que font peser l'État et les opérateurs numériques privés dominants sur les libertés fondamentales, office et contrôle des juges nationaux et européens). C'est pourquoi de nombreux candidats ont donné à leur travail une orientation ayant trait à un exercice de culture générale, espérant compenser leurs lacunes juridiques évidentes. Ces devoirs, ne respectant pas l'attendu d'une épreuve de droit public, ont dû être notés en conséquence.

A ce titre, le jury souhaite rappeler que, si le jury encourage vivement la problématisation et la réflexion, les arguments utilisés doivent impérativement entrer dans le champ disciplinaire du droit public, tel que défini par le programme. *A contrario*, les arguments, même pertinents, issu du champ philosophique, sociologique, ou historique, ne sont pas recevables en dehors de l'accroche et de l'éventuelle conclusion.

Plus généralement, s'agissant du développement, les candidats semblent ignorer l'office du juge administratif qui n'a cessé de s'accroître pour devenir, outre un modérateur, un créateur de normes. Les jurisprudences (importantes) ou les sagas ne sont pas connues. Il n'était pas attendu du candidat de connaître par cœur des dates précises mais d'avoir en tête l'année (ou le nom) et l'apport des principaux arrêts. Par ailleurs, le sujet était propice à une interrogation sur les apports de la loi pour une confiance en l'économie numérique de 2004 ou encore de celle pour une république numérique de 2016.

Pour conclure, il est regrettable que ce sujet particulièrement riche ne soit en réalité que très peu maîtrisé par les candidats, les copies s'apparentant plus à des copies de culture générale plutôt qu'à des copies de droit public. Ces derniers ont souvent été gênés par leur manque de connaissances en matière de droit public et l'absence de maîtrise de la question numérique en lien avec les libertés fondamentales, sujet pourtant déterminant aujourd'hui.

Certaines lectures auraient pourtant pu être particulièrement utiles aux candidats : le Conseil d'Etat et le Conseil constitutionnel ont produit de nombreux rapports au fil de ces 10 dernières années et les universités ont organisées de nombreuses conférences.

On peut également regretter que certaines notions ou principes importants découlant de la liberté d'opinion – surtout s'agissant d'un concours de la fonction publique – tels que le devoir de réserve ou encore celui de discrétion dans l'espace numérique n'ont pratiquement pas été abordés et mis en avant par les candidats. À ce titre, la problématique posée par l'usage des réseaux sociaux et les limites apportées dans ce cadre à la liberté d'opinion des militaires et donc des gendarmes, n'ont quasiment pas illustrés les idées développées.

Finances publiques : 9 candidats (6 en 2021).

Le sujet était :

« Un État sans impôts est-il possible ? ».

La moyenne générale est de 10,06/20 (13,21/20 en 2021).

Remarques sur la forme :

La majorité de copies respecte le formalisme de ce type d'épreuve. Néanmoins, une minorité ne semble pas connaître les attendus, au demeurant simple : construction d'un exposé divisé en parties et sous parties, précédé d'une introduction et terminé par une conclusion.

La qualité visuelle des copies est hétéroclite. Les rédacteurs doivent se mettre à la place des correcteurs qui lisent leur copie. Certaines feuilles nécessitent un effort de déchiffrage souvent nuisible à la note obtenue.

Remarques sur le fond :

Les connaissances sont disparates, des candidats choisissent cette épreuve, à la fois technique, économique et surtout politique, par défaut. Cet aventurisme se solde par un échec qui obère forcément le résultat final du concours.

Il est nécessaire d'apporter de la perspective aux simples connaissances budgétaires/techniques, voire économiques, afin de les porter à un niveau organisationnel et politique.

Trois concourants réussissent honorablement l'épreuve, ces candidats ont su conjuguer les trois aspects des finances publiques.

Il est déconseillé de choisir cette option sans connaissance budgétaire, de plus les seuls cours théoriques dispensés en droit public ne répondent pas aux attendus.

Les candidats doivent éclairer leurs connaissances à travers différentes approches : historique, nationale, internationale et politique. Les finances publiques sont un outil au service de l'intérêt général, mais il peut être utilisé de différentes façons.

Sciences économiques et de gestion : 37 candidats (36 en 2021).

Le sujet portait sur les sciences économiques :

« Le « quoi qu'il en coûte », vers une crise de la dette publique ? ».

La moyenne générale est de 10,15/20 (10,01/20 en 2021).

Remarques sur la forme :

Globalement on retrouve moins de fautes d'orthographe que les années précédentes, en revanche certaines copies ont été pénalisées par l'absence des accents. L'expression écrite est souvent familière et la syntaxe approximative. Parfois la calligraphie dessert le candidat. Si certaines copies se distinguent par une bonne structuration, d'autres en revanche n'en présentent aucune avec parfois une méconnaissance de la constitution même d'une trame.

Remarques sur le fond :

Compte tenu de la technicité et de l'actualité du sujet, certaines copies ont réussi à se distinguer en s'appuyant sur des éléments chiffrés, mais également des références théoriques plus classiques qui pourtant pouvaient être plus difficile à placer. Malgré tout, très peu de candidats citent des auteurs et se réfèrent à des écoles de pensée. Les mesures gouvernementales lorsqu'elles sont évoquées restent vagues voire erronées.

Globalement, les candidats ont su présenter un fil conducteur cohérent, même si de nombreuses copies auraient méritées plus de profondeur d'analyse. La problématique dans l'introduction est insuffisamment précise, il arrive que la vraie problématique du sujet arrive parfois en conclusion et que le plan proposé par le candidat n'offre pas de réelles argumentations. Le niveau est globalement décevant alors que le sujet faisait écho à une problématique actuelle, de nombreux candidats ont abordé le travail sous l'angle historique des crise

Histoire - Géographie : 77 candidats (93 en 2021).

Le sujet portait sur la géographie :

« **La Russie : maîtrise et peuplement d'un état intercontinental** ».

La moyenne générale est de 7,56/20 (7,23/20 en 2021).

Remarques sur la forme :

Un nombre non-négligeable de candidats rencontre des difficultés en orthographe et en syntaxe. Dans l'ensemble, ils ont su respecter les règles de rédaction pour l'introduction et le développement.

Remarques sur le fond :

Le niveau est faible. Si le sujet paraissait simple, certains candidats se sont laissés piéger par l'actualité et nombreux sont ceux à avoir effectué une dissertation géopolitique et non géographique. Une majorité étant certainement issue d'une faculté d'histoire ont pour leur part traité le devoir de manière purement chronologique et non spatiale, ce qui explique en partie la faible moyenne de cette option. Pour autant, sortent du lot 5 à 6 candidats ayant bien compris le sujet et disposant d'une grande culture géographique sur la Russie.

22 - Épreuves orales et sportives d'admission

Les épreuves orales et sportives d'admission se sont déroulées du mardi 31 mai au vendredi 17 juin 2021 à Melun.

Ainsi, cette année, la phase d'admission comportait :

- une épreuve d'aptitude générale (durée 50 minutes dont 20 minutes de préparation - coefficient 8 - note éliminatoire < 8/20) ;
- une épreuve portant sur les questions de défense et de sécurité (durée 50 minutes dont 20 minutes de préparation - coefficient 4 - note éliminatoire < 5/20) ;
- une épreuve de langue étrangère (durée 50 minutes dont 20 minutes de préparation - coefficient 3) ;

.../...

Pour les OG UNIV : cinq épreuves sportives (moyenne coefficient 3 – note éliminatoire < 7/20)

- une course de vitesse (50 m) ;
- une course de demi-fond (3 000 m) ;
- une épreuve d'abdominaux ;
- une épreuve de traction/suspension à la barre fixe ;
- une épreuve de natation (50m).

68 candidats universitaires sur les 80 admissibles, et 1 candidat catégorie A, se sont présentés à cette seconde phase du concours.

Au terme des épreuves et après délibération, le jury a retenu 25 lauréats universitaires et 22 sur liste complémentaire. La candidate de Cat. A est admise à l'issue du concours.

221 - Épreuve d'aptitude générale

La moyenne générale est de 13,83/20 (11,35 en 2021). 07 candidats ont obtenu une note éliminatoire (05 en 2021).

Remarques sur la forme :

Une très large majorité des candidats, bien préparés, a correctement répondu sur la forme à l'exercice imposé. Tous ont tenté de répondre par une réponse construite appuyée par un plan articulé (introduction – développement – conclusion). Quasiment tous les candidats ont utilement mis à profit le temps imparti pour exposer. Il est à noter que certains candidats font le choix de ne pas s'appuyer sur un support pédagogique, ce qui peut être pénalisant.

Le niveau de vocabulaire et la maîtrise de l'exercice sont globalement très bons et les candidats ont été pour l'essentiel soucieux de se présenter au jury. Une minorité, sans doute polluée par le stress, a moins su se mettre en valeur. Les meilleurs candidats, plus rares, ont su se démarquer par une accroche percutante en introduction et une ouverture fine qui élève le sujet en conclusion.

Lors des échanges avec le jury, les meilleurs candidats sont ceux qui savent révéler leurs qualités personnelles, quand les plus faibles sont inhibés par l'enjeu voire éteints.

Remarques sur le fond :

Le niveau général de maîtrise des sujets au fond est hétérogène. Les plus faibles candidats ne disposent pas des références attendues à ce niveau de recrutement, affichant un niveau de culture générale trop faible. Le niveau moyen des candidats reste très satisfaisant, même si trop de candidats se contentent d'effleurer le sujet sans l'approfondir ou sans se l'approprier. Les meilleurs candidats sont à l'inverse ceux qui ont su satisfaire par leur maîtrise du fond du sujet tout en défendant une position personnelle argumentée.

La très grande majorité des candidats se présente à ce concours fort d'un projet construit et réfléchi, un nombre important de candidats ayant fait le choix de ne se positionner qu'au profit de l'institution. A ce titre de très nombreux candidats se sont présentés fort d'une expérience de réserviste dans l'Arme, parfois ancienne. D'autres ont utilement su valoriser l'expérience acquise au cours de stage. Au bilan, et à de rares exceptions, les candidats ont eu une bonne connaissance de l'institution.

Les candidats ont dans leur très grande majorité affiché une conviction sincère et réfléchie, et quasiment aucun candidat ne s'est présenté devant le jury en n'ayant aucune forme de préparation.

Les candidats issus des formations en institut d'études politiques ont affiché un très solide niveau de préparation et d'aisance dans l'exercice, ce qui leur a permis de s'illustrer. De la même manière, les candidats issus de la classe Prépa-Talents ont également montré un niveau de préparation très convaincant.

222- Épreuve orale portant sur les questions de défense et de sécurité

La moyenne générale est de 13,56/20 (13,75 en 2021). 03 candidats ont obtenu une note éliminatoire (05 en 2021).

Remarques sur la forme :

Les candidats justifiant d'une expérience en réserve opérationnelle ont souvent, au début de l'examen, semblé plus sensible à ce cadre que les autres candidats, davantage éloignés du formalisme militaire. Il a été observé une nette disparité dans les présentations des candidats (gestion du temps, clarté dans l'emploi du chevalet de conférence, ...). Ces différences sont pour partie à mettre en relation avec le cadre de la préparation suivie par les candidats (ceux issus de la CPT ou autres structures de préparations aux concours étant particulièrement bien entraînés à l'exercice).

La gestion du stress a été un facteur-clé pour la plupart des candidats. Ainsi, si la tension inhérente à l'examen et à ses enjeux a été surmonté progressivement, au fur et à mesure du déroulé de l'examen; la prestation de quelques uns d'entre eux a été annihilée par une incapacité à le surmonter.

Remarques sur le fond :

Le fascicule, composé de 143 pages, présente l'organisation générale de la défense et de la sécurité intérieure, soit des thématiques peu développées lors des parcours académiques. Pour autant, la plupart des candidats a justifié d'un bon niveau de connaissance des éléments du fascicule.

A l'inverse, les candidats ayant présenté une faible maîtrise des notions attendues avaient souvent en commun de préparer les épreuves orales de plusieurs concours.

Enfin, les très bons candidats se sont illustrés par leur qualité de transversalité et de synthèse entre les points abordés dans différentes parties du document.

223 - Épreuve de langues étrangères

• Anglais

La moyenne générale est de 11,83.

Remarques sur la forme :

Le jury a pu constater des écarts très importants entre les candidats, Toutefois, la majorité des notes se situe légèrement au-dessus de la moyenne, traduisant un niveau moyen ainsi qu'un manque de préparation. Compte tenu du niveau d'étude des candidats (certains sont titulaires de plusieurs masters), des efforts restent à faire (grammaire, phonologie).

Sur la forme, les candidats doivent veiller à structurer leurs propos pour compenser un manque évident de vocabulaire et de tournures idiomatiques, et éviter ainsi l'emploi récurrent de gallicismes. La partie personnelle est trop souvent négligée, alors qu'elle est la plus aisée à travailler en amont, même avec un niveau de langue moyen. Les commentaires de texte sont pour la plupart structurés à minima mais sont souvent dépourvus d'une problématique qu'il s'agit de poser, et/ou de fond culturel.

Remarques sur le fond :

Pour la version : le manque de vocabulaire ainsi que la méconnaissance des règles de conjugaison sont à l'origine de nombreux contresens et faux-sens. La traduction doit rester proche du texte sans être du mot à mot. Ne pas hésiter à parfois prendre un peu de temps de réflexion et à ne pas se précipiter.

Pour le commentaire : certains candidats ont produit des commentaires structurés tant sur la forme que sur le fond, avec des ouvertures pertinentes. Ils sont par contre assez peu nombreux à donner leur opinion personnelle et à élargir le débat avec le jury. Il faut rappeler que le texte n'est qu'un prétexte à l'expression orale en langue anglaise, ce que certains candidats ont bien compris en n'hésitant pas à exprimer des idées éloignées du texte.

Pour l'entretien : il est important que les candidats puissent s'exprimer aisément sur leur parcours scolaire et professionnel, ainsi que sur leurs loisirs et centres d'intérêt. Le vocabulaire spécifique qui se rattache à leur vocation future doit être su (NCO, to take/pass an exam...).

Une pratique très régulière de la langue anglaise est préconisée, fondée sur l'écoute, la lecture à voix haute, notamment de journaux et magazines anglo-saxons. Certains médias sont gratuits et accessibles sur internet (The Guardian, The Independent, TV BBC WORLD).

Le candidat peut s'enregistrer ou se filmer et analyser ainsi sa performance, ce qui lui permettra de détecter ses points faibles de manière à les corriger.

Il est également fortement conseillé de s'entraîner sur les différentes parties de l'épreuve en portant effort sur le commentaire de texte afin de se rassurer sur ses capacités.

- **Espagnol**

La moyenne est de 14,83.

Remarques sur la forme :

4 des 5 candidats ont présenté des exposés structurés et ont exprimé leurs idées selon un plan logique et clairement exprimé. Une infime minorité a présenté un plan écrit sur paperboard.

Remarques sur le fond :

Tous les candidats se sont appuyés sur une bonne culture générale. Certains n'ont pas eu de connaissances suffisamment étendues en espagnol pour pouvoir les développer pleinement, faute d'aisance linguistique. Deux candidats se sont particulièrement distingués, parvenant à exprimer sans aucune difficulté des idées, s'appuyant sur des connaissances historiques et géopolitiques solides mises en valeur par des qualités idiomatiques remarquables. Le niveau d'ensemble des 5 candidats était particulièrement bon.

- **Italien**

La moyenne est de 11,33.

Remarques sur la forme :

La forme de l'épreuve est globalement bien maîtrisée par les candidats qui ont travaillé leur présentation et utilisent les supports à leur disposition à bon escient.

Toutefois, le propos manque de fluidité en raison d'une maîtrise de la langue qui s'avère insuffisante, ce qui dessert les candidats dans leur capacité à convaincre.

Remarques sur le fond :

L'exposé des candidats est globalement structuré et illustré par des références culturelles pertinentes. Les points clés du texte étudié sont dans l'ensemble saisis et fidèlement retranscrits.

Toutefois, le manque de maîtrise de la langue par les candidats constitue un frein tant pour l'épreuve de traduction (souvent approximative, expression idiomatique méconnues, contre-sens...) que pour l'expression de

.../...

leurs idées (hésitations, erreurs de prononciation, nombreux barbarismes...).

En outre, les parties plus « techniques » du texte ne sont pas toujours comprises et certains candidats peinent à prendre de la hauteur et à se détacher du support pour mettre en valeur leur connaissance de l'Italie comme leur expérience personnelle.

- **Allemand**

Nota : une seule candidat a participé à cette épreuve, de ce fait la note ne sera pas communiquée dans le rapport.

Remarque sur le fond :

Il est nécessaire que les candidats sachent délivrer à leurs interlocuteurs du jury une présentation en langue allemande complète et précise de leur affectation présente au moment d'entrer en salle en saluant, au début de l'épreuve.

La présentation en langue française n'est donc pas appropriée pour cette épreuve de langue vivante étrangère, la langue retenue pour l'épreuve orale devant nécessairement être retenue pour assurer cette présentation. Cela donne déjà une indication initiale sur les capacités du candidat à s'exprimer en termes choisis, avec un vocabulaire dédié et une intonation appropriée.

Par ailleurs, l'utilisation possible de l'aide pédagogique présente en salle (feuille de paperboard) est conseillée, et permet à tout le moins de noter le titre du texte à traduire, éventuellement avec sa traduction proposée en langue française.

Remarque sur le fond :

Il est nécessaire que les candidats puissent s'entraîner à l'exercice de version, afin d'être efficaces dans la traduction du texte proposé.

A ce titre, il est préconisé qu'une préparation individuelle, effectuée avec des textes d'actualité issus de la presse généraliste de langue allemande, puisse leur permettre de se mettre dans les conditions d'examen, avec une lecture à haute voix du texte (utile pour se familiariser à l'expression orale et avoir une bonne intonation du phrasé spécifique à l'allemand), suivi d'un temps de préparation leur permettant de bien saisir le sens et la construction grammaticale et syntaxique d'un texte donné, afin d'être à même d'en restituer la signification, sans nécessairement faire du mot à mot.

En outre, il est utile de rappeler que l'acquisition d'un vocabulaire permettant d'évoquer en termes appropriés des grandes thématiques d'actualité nationale et internationale, permettra utilement aux candidats de construire au mieux leur réflexion.

Ils pourront ainsi exprimer en termes choisis leurs idées dans le cadre d'un argumentaire basé sur un champ lexical optimisé, en complément de l'utilisation d'expressions idiomatiques propres à la langue allemande.

Ceci nécessite donc également là un travail d'enrichissement du vocabulaire, participant à l'accroissement recherché des compétences linguistiques, en vue de se préparer au mieux à cette épreuve exigeante. En tout état de cause, la lecture à voix haute de textes en langue allemande, de même que l'écoute de supports média en allemand (via la radio ou des vidéos), est tout autant recommandée pour bien se préparer à cette épreuve.

224 - Épreuves sportives

La moyenne générale est de 11,75/20 (11,21 en 2021).

Remarques sur la forme :

Les épreuves ont pu se dérouler sur les installations de la commune de Melun, n'apportant aucune remarque particulière.

Remarques sur le fond :

Les niveaux des candidats sont disparates, trois sont éliminés par leur moyenne, alors que deux autres se trouvent entre 7 et 8/20 avec des notes dans chaque atelier se situant toutes en dessous de la moyenne, ce qui dénote d'une condition physique trop faible.

Le nouveau barème des grandes écoles militaires et ses épreuves - comme déjà dit - est adapté car il propose des activités variées qui permettent de bien cerner la qualité physique générale de tous les candidats. Quelques élèves semblent s'être bien préparés et obtiennent des résultats remarquables.

Le général de corps d'armée (2S) Eric-Pierre MOLOWA,
Président du jury